

## DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION

**portant réglementation temporaire de la circulation à l'occasion du déroulement d'une épreuve sur la voie publique devant emprunter hors agglomération des voies départementales**

Demande à formuler 3 semaines avant l'obligation de transmission de cet arrêté à l'autorité administrative soit 6 semaines avant le début de la manifestation, à l'adresse suivante :

[route.epreuvesportive@sarthe.fr](mailto:route.epreuvesportive@sarthe.fr)

accompagnée du dossier technique pour les épreuves cyclistes et des parcours sur plans sur fond clair pour les autres manifestations

### I - IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom de l'organisateur : .....

Nom du représentant : .....

Numéro de téléphone 1 : \_ \_ \_ \_ \_ Numéro de téléphone 2 : \_ \_ \_ \_ \_

### II - DETAIL DE LA MANIFESTATION

Nom de la manifestation : .....

Date de la manifestation : .....

Heure de début : ..... Heure de fin : .....

Type de la manifestation :

- Course cycliste
    - en ligne     en boucle     contre la montre
  - Course pédestre
  - Cycloportive
  - Triathlon
  - Moto cross
  - Rallye automobile
  - Autre : à préciser : .....
- Cette manifestation s'est-elle déjà déroulée ?  oui  non
- Si oui, les modalités de gestion de la circulation et l'itinéraire étaient-ils identiques ?  oui  non

### III - RESTRICTIONS SOUHAITEES

- Mise en sens unique
- Interruption de la circulation dans les deux sens simultanément par piquets « K10 »
- Déviation pour les deux sens de circulation
- Déviation pour un sens de circulation – Préciser lequel : .....
- Neutralisation partielle de la voie de circulation (création d'un couloir de circulation avec cônes k5a) et déviation de la circulation pour le sens inverse à l'épreuve
- Abaissement du seuil de la vitesse maximale autorisée - à préciser : .....
- Interdiction de stationner
- Interdiction de dépasser
- Autre : à préciser : .....

***Dans tous les cas, merci d'annexer la liste des voies impactées***

**Date de dépôt ou d'envoi du dossier de déclaration :**

- En préfecture (si plus d'une commune impactée par l'épreuve) : le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_
- En mairie (si une seule commune impactée par l'épreuve) : le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Rappel : Pour les voiries autres que les routes départementales situées hors agglomération, il vous appartient de solliciter l'arrêté auprès des autorités locales investies du pouvoir de la police de circulation

Fait à .....  
le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature